



## Recuperer permis sans convocation tribunal

Par **ericandreani**, le **24/04/2017** à **07:21**

bonjour,rnrnJe me suis fait retirer le permis pour grand excès de vitesse, 143 retenu au lieu de 90. Le tribunal administratif me met 5 mois de retrait de permis et transmet le dossier au tribunal pénal. Depuis pas de nouvelles dans ma boîte aux lettres.rn- La date des 5 mois est passée, comment faire pour récupérer le permis ?rn- Y a-t-il une procédure à suivre dans ce cas là ?rn- Si je récupère mon permis, est-ce que la procédure s'arrête, ou je retournerais plus tard pour un complément ?rn- Faut-il passer une visite médicale ou un stage avant ? rnrnMerci pour vos réponses car je me demande bien comment cela va se passer.

Par **Tisuisse**, le **24/04/2017** à **09:01**

Bonjour,rnrnPour récupérer votre permis, direction votre préfecture qui vous donnera les démarches préalables obligatoires.rnrnCe n'est pas le tribunal administratif qui vous a donné cette suspension de 5 mois mais le préfet, le tribunal administratif n'a aucune compétence dans ce domaine.